



Comptabilité Gestion

L'expert-comptable est l'un des interlocuteurs privilégiés du chef d'entreprise. Il réalise sa comptabilité : de la tenue des comptes jusqu'à l'élaboration de son bilan et de son compte de résultat. Par ses conseils sur les plans juridique, fiscal ou social, il permet d'éclairer le dirigeant dans sa stratégie de développement.

DURÉE & ORGANISATION

Cycle de 2 ans, 1370 heures de formation au Campus en alternance avec des périodes en entreprise.
1 session par an à partir de septembre.

DÉBOUCHÉS

Comptable en entreprise, contrôleur de gestion junior, gestionnaire de paie, collaborateur de cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes.

POURSUITE D'ÉTUDES

Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

CONTENU

Le diplôme de Comptabilité Gestion se compose de 13 unités d'enseignement : introduction au droit, droit fiscal, droit social, droit des sociétés, économie, finance d'entreprise, management, systèmes d'informations de gestion, introduction à la comptabilité, comptabilité approfondie, contrôle de gestion, anglais appliqué aux affaires, relations professionnelles.

CONDITIONS D'ACCÈS

Admission directe en 2^e année : les titulaires du BTS CG ou DUT GEA, option finance comptabilité.
Pour les autres diplômes admis en équivalence, consulter l'établissement.
Avoir plus de 16 ans et moins de 30 ans.
Participer à un entretien de motivation.
Signer un contrat avec une entreprise (voir au dos).

MODALITÉS D'EXAMEN

Examen terminal à l'issue du cycle de formation.

LES PLUS

- L'équipe pédagogique constituée d'intervenants experts dans le milieu de la comptabilité/gestion et de l'entreprise
- Suivi personnalisé et individualisé, grâce à une interface active, et une veille permanente de l'équipe pédagogique



L'ALTERNANCE EN BREF

Ce dispositif permet d'alterner des périodes en entreprise et en centre de formation.

Je deviens ainsi salarié d'une entreprise tout en bénéficiant d'une formation et je suis rémunéré(e).

J'obtiens une première expérience professionnelle tout en validant un diplôme ou un titre professionnel reconnu.

Il existe différentes formes d'alternance. Un entretien de positionnement me permettra d'être accompagné(e) pour déterminer mon statut et la solution la plus adaptée à mon projet de formation :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- J'ai de 15 à 29 ans révolus, je peux signer ce contrat de travail.

Le contrat d'apprentissage me concerne également si :

- J'ai 15 ans et j'ai terminé ma classe de troisième
- J'ai plus de 29 ans mais je prépare un diplôme supérieur à celui que j'ai obtenu
- J'ai un statut de travailleur handicapé ou de sportif de haut niveau

La durée du contrat peut varier de 6 mois à trois ans selon le diplôme que je prépare. Avec l'apprentissage, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon ancienneté. Il est compris entre 27 et 100 % du smic mensuel brut selon la réglementation en vigueur.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Je suis âgé de 16 à 25 ans
- Je suis demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- Je suis bénéficiaire de minimas sociaux

La durée maximale du contrat est étendue à trois ans, sous conditions. Avec ce contrat de travail, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon niveau de diplôme. La rémunération est comprise entre 55% et 100% du SMIC selon les grilles de rémunération prévue par la branche professionnelle.

AUTRES DISPOSITIFS D'ALTERNANCE LORSQUE JE TRAVAILLE ET QUE JE SOUHAITE ME FORMER

- La PRO A
- CPF-PTP : projet de transition professionnelle
- CPF : compte personnel de formation

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous souhaitez vous inscrire dans notre établissement, voici les différentes étapes à respecter.

| CANDIDATURE EN LIGNE* | ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE | ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT SUR RENDEZ-VOUS | DÉCISION |
|-----------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| TOUTE L'ANNÉE | SOUS 8 JOURS À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES | SOUS 15 JOURS | DANS LES 8 JOURS SUIVANT L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT |

*Sur notre site internet ou inscription obligatoire sur Parcoursup pour les formations concernées